

Portant à la fois un Point Accueil Installation (seules deux chambres sont dans ce cas en Occitanie) et un Point Accueil Transmission, la Chambre d'agriculture du Gard accueille en moyenne 400 porteurs de projets chaque année. De la première information à la concrétisation du projet, elle offre un accompagnement complet avec un niveau d'expertise élevé.

Cette mission est d'autant plus fondamentale que le renouvellement des générations d'exploitants est un enjeu stratégique pour l'avenir de l'agriculture de notre pays et pour sa sécurité alimentaire. Néanmoins, la Chambre d'agriculture souffre d'une difficulté majeure à financer ces actions.

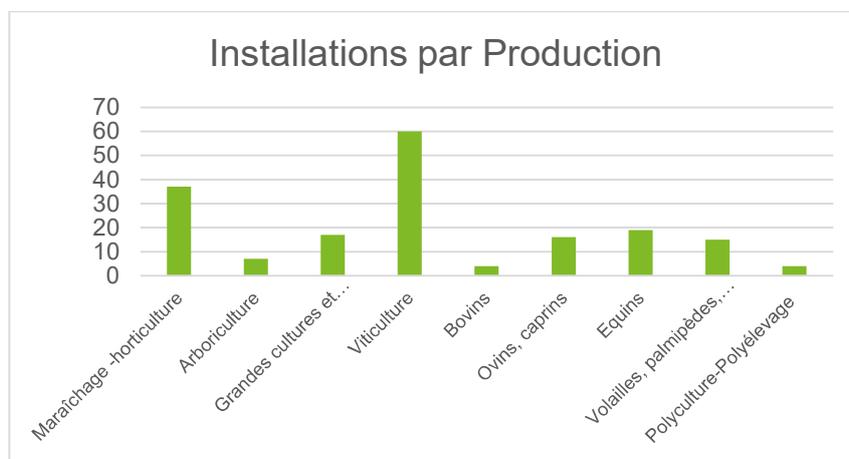
DES INSTALLATIONS DYNAMIQUES MAIS NE SUFFISANT PAS

La Chambre d'agriculture du Gard a accueilli 416 porteurs de projet en 2022 et accompagné environ 200 créations d'entreprise. 50 de ces dossiers ont bénéficié de la Dotation Jeune agriculteurs (DJA). La différence entre le nombre de porteurs de projets et de bénéficiaire DJA s'explique par l'augmentation de porteurs de projets ayant plus de 40 ans ou n'ayant pas le diplôme agricole requis.

Néanmoins, cette dynamique, si elle témoigne de l'attractivité des métiers agricoles, ne suffit pas à compenser les cessations d'activité. Seuls 61% des départs sont ainsi remplacés. Ceci se traduit par une **baisse du nombre d'exploitations** de 20% entre 2010 et 2020.

LES CARACTERISTIQUES DES INSTALLATIONS

La répartition des installations par secteur d'activité laisse apparaître une **prédominance de la viticulture**, qui représente l'essentiel des exploitations dans le Gard, mais elle illustre aussi la **diversité de l'agriculture gardoise**. En effet, toutes les filières voient de nouveaux agriculteurs arriver : maraîchage, grandes cultures, élevage, arboriculture, mais aussi filière équine (11% des installations en 2020).



En 2022, la répartition des DJA vient confirmer cette situation : 35 % de viticulteurs, 21 % de maraîchers-horticulteurs, 16 % d'éleveurs, 12 % d'apiculteurs, 7 % d'arboriculteurs, 5 % d'équins et 5 % de céréaliers.



Installation- Transmission

De nombreux nouveaux installés ont cependant plus de 40 ans ou ne bénéficient pas de diplôme agricole, ceci venant souligner l'arrivée de nouveaux publics non issus du monde agricole, notamment dans le cadre de reconversions.

L'installation dans le Gard connaît par ailleurs certaines spécificités :

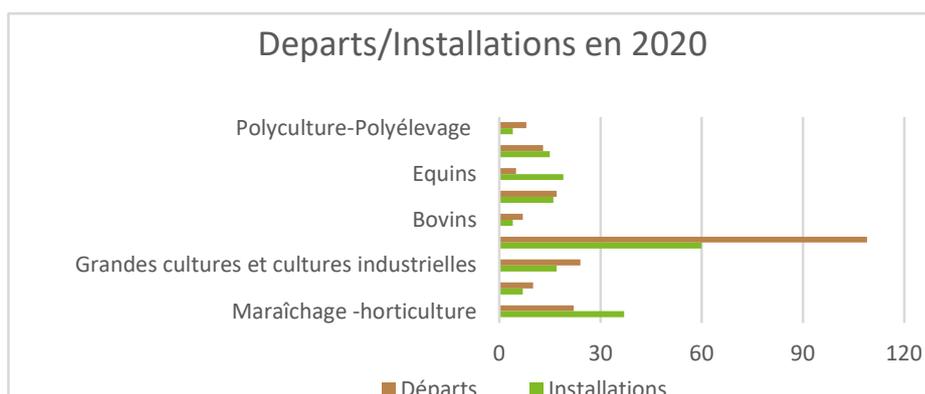
- De nombreux candidats souhaitent s'installer **hors cadre familial**, souvent sur des petites structures notamment en maraîchage avec une orientation vente en circuit court et label agriculture biologique. En 2020, une exploitation agricole du Gard sur trois s'inscrit dans une démarche de circuits courts.
- Des **coûts d'acquisition surdimensionnés** par rapport aux résultats économiques attendus notamment en viticulture. Pour des installations hors cadre familial, l'accession à la propriété n'est souvent possible que si le candidat dispose d'apports personnels significatifs. Le poids du coût du foncier est une véritable entrave à l'installation de nouveaux agriculteurs.
- L'importance des **besoins de trésorerie** : dans la plupart des projets d'installation, le chef d'exploitation doit faire face à des avances aux cultures qui peuvent s'étaler sur plus d'une année. Ce financement des besoins à court terme constitue une prise de risque supplémentaire pour les créateurs et leurs partenaires financiers.
- Un **accès au foncier souvent sous forme de bail oral**, très commun dans les Cévennes.
- Certaines **productions rémunératrices** qui favorisent l'installation de jeunes agriculteurs, par exemple atelier « Oignons doux des Cévennes ».
- Une augmentation du nombre de **femmes** portant des projets et des **candidats plus âgés**.

TRANSMETTRE : UNE URGENCE VITALE

72% des agriculteurs gardois ont plus de 55 ans et sont donc appelés à prendre leur retraite dans les années à venir. Le **potentiel de transmission est donc à la hauteur du risque** pesant sur l'agriculture du territoire. Or, la transmission d'entreprise, si elle est complexe, reste le moyen le plus efficace de pérenniser une exploitation.

Se doter de ressources suffisantes pour accompagner la transmission est un enjeu fondamental car le taux de renouvellement global reste faible (environ 60%).

En 2020, 215 exploitants ont cessé leur activité, majoritairement des viticulteurs (51 %, soit 109 exploitations).





Installation- Transmission

Si, globalement le nombre de départs n'est pas couvert par le nombre d'installations, cette tendance est particulièrement marquée en viticulture (2 départs pour une installation).

Il est cependant intéressant de noter que ceci n'est pas vrai pour toutes les productions. Ainsi, pour un départ de maraicher, il y a 1,5 installations.

Au delà, certains constats doivent être faits sur la transmission d'exploitations dans le Gard :

- Difficulté de trouver des repreneurs car le coût de reprise reste un frein, dans notre département l'installation sous forme de fermage est peu développée et la majorité des transmissions se fait sous forme d'acquisition.
- Si les Programmes Alimentaires Territoriaux peuvent être un levier pour agir, les moyens dont dispose l'agriculture pour accompagner la transition sont en total décalage avec l'importance de l'enjeu pour le territoire.
- Il faut offrir un accompagnement dans le cadre de transmission familiale, en effet si souvent la transmission au sein de la famille semble simple, elle mérite fréquemment un accompagnement car les situations sont complexes.

Clairement, la transmission d'entreprise doit bénéficier de moyens plus importants dans le Gard : elle est un vecteur de maintien de l'agriculture sur le territoire et permet de valoriser une vie entière de travail de l'exploitant.

UNE REFORME ENTRE CRAINTE ET ESPOIRS

Le Projet de Pacte et loi d'orientation et d'avenir de l'agriculture (PLOAA) prévoit la mise en place d'un Guichet Unique Installation Transmission (France Service Installation Transmission).

Ce nouveau dispositif aura une mission plus large, ayant vocation à accompagner et orienter l'ensemble des actifs agricoles (exploitant et salarié), ainsi que les cédants (jusqu'à la mise en relation cédants-repreneurs).

Des missions d'accueil, d'écoute, d'évaluation des compétences et des besoins d'accompagnements (découverte des métiers, montée en compétences, formations, conseil, ...) seront requises.

La notion d'un « Guichet Unique Installation Transmission » fait consensus, mais il faut que le dispositif soit simple, lisible et efficace, avec un point d'entrée unique que seules les Chambres d'agricultures peuvent porter. Elles sont en effet les seuls à avoir une expertise sur l'ensemble des dimensions de l'entreprise, qu'elles relèvent des champs techniques ou économiques.

Au-delà, il s'agit de la raison d'être de notre réseau consulaire, qui incarne l'intérêt général, a la connaissance de l'ensemble des acteurs du monde agricole (services de l'Etat, collectivités territoriales, OPA, monde associatif) et la capacité à faire le lien avec chacun d'eux en orientant les porteurs de projets ou cédants selon leurs besoins. Multiplier les points d'entrée ne ferait que générer confusion et incohérence.

Si le projet est prometteur et enthousiasmant, il est néanmoins essentiel de se doter des moyens indispensables à sa mise en œuvre ce projet. L'objectif est de faire mieux, ce ne pourra être en se limitant aux moyens actuels. Il faut un financement spécifique qui soit à la dimension de l'enjeu, y compris en matière de transmission (et de transmission dans le cadre familial), ce qui n'est pas le cas actuellement.



Installation- Transmission

Enfin, cette réforme est prévue pour début 2024, mais il faut **se donner le temps de bien la construire**. L'enjeu justifie qu'elle ne soit pas précipitée. Le cas échéant, une prolongation des dispositifs actuels peut être envisagée (labellisations PAI/CEPPP et PAT sur 2024), sous réserve que les moyens financiers qui y sont alloués soient revus car ils sont actuellement cruellement insuffisants.

DES SPECIFICITES A PRENDRE EN COMPTE

Certaines problématiques spécifiques à l'installation doivent être considérées pour se donner la possibilité de renforcer l'installation agricole et de pérenniser les exploitations :

- **Accompagner les micro-filières** par une meilleure prise en compte dans les dispositifs nationaux (les entreprises au Micro-Ba, n'ayant pas de comptable viennent par exemple d'être exclues des aides à l'agriculture biologique)
- Que les porteurs de projet puissent **bénéficier des fonds de la formation**. Certes, ils n'y ont pas encore cotisé, mais c'est un enjeu essentiel pour faciliter l'installation et c'est une façon pour l'agriculture, qui est à l'origine de ces fonds, de contribuer au renouvellement des générations.
- Que **l'instruction administrative** des dossiers d'installation ne soit pas un frein à l'installation. C'est par exemple le cas actuellement avec 4 dossiers d'installations équine déposés en DDTM en 2022 et toujours pas instruits à ce jour car en attente d'une directive nationale. C'est aussi le cas avec le transfert de compétence de l'Etat vers les Régions, qui occasionne des retards nombreux.
- Être attentif à la **continuité des aides** : il n'y a plus d'aides à l'installation en 2023 et pour les années futures pour les structures équestres.

COMMENT ACCOMPAGNER DEMAIN

La Chambre d'agriculture du Gard met en place un certain nombre d'actions afin de répondre aux défis de demain :

- Un **accompagnement à la diversification** des exploitations qui dans le contexte actuel est un axe de développement.
- Réalisation de **diagnostics climatiques** et accompagnement au **Plan Carbone**
- Il ne faut pas oublier « l'humain » mise en place d'un **coaching** pour les chefs d'entreprises
- Favoriser **l'innovation** en accompagnant les « startups » agricoles